

Rappel traitements Nouvelle réglementation

Ces informations ne sont que des préconisations.

L'application des produits phytosanitaires reste sous votre responsabilité.
Veuillez respecter les règles de leur utilisation.

Attention : ne pas traiter sur fleurs ouvertes

● **Œil de Paon**

Si les boutons sont encore fermés faire un traitement à base de cuivre à demi dose.

● **Teigne**

Si les boutons sont encore fermés faire un autre traitement à base de *Bacillus Thuriengensis*.

● **Irrigation**

A cette période l'arrosage est important pour assurer une bonne nouaison.

● **Changement de réglementation**

Le phosphate diammonique a été retiré du règlement européen.

Il n'est plus utilisable dans les pièges.

Nous recherchons la substance efficace et utilisable à introduire dans les bouteilles pour le piégeage massif et nous vous le communiquerons prochainement.

Les pièges du commerce Viotrap sont les seuls homologués. (Voir sur internet).

Par contre l'argile blanche est enfin reconnue comme un traitement phytosanitaire.